

Rennes, le 30 Octobre 2020

Chers adhérents, chers bénévoles,

La période sanitaire que nous vivons et les annonces présidentielles et gouvernementales nous obligent à revoir notre façon de travailler à compter de ce Vendredi 30 Octobre 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons essayé, autant que possible, de tirer les enseignements de la première vague et du premier confinement. Nous avons donc pu mesurer à quel point il était primordial de rester au plus proche de nos adhérents en situation de handicap avec une priorité pour ceux qui sont isolés à domicile.

Ainsi, nous proposons à compter d'aujourd'hui :

- Une permanence téléphonique du lundi au vendredi aux horaires habituels de la délégation. Il vous suffit d'appeler la délégation au numéro habituel et le répondeur vous indiquera le numéro à composer pour joindre la permanence d'urgence tenue par les salariés.
- Les salariés sont missionnés à compter de Jeudi 5 Novembre pour des visites en individuel autour du domicile des personnes. Ils pourront se promener avec vous dans votre quartier, vous accompagner pour que vous fassiez vos courses, vous aider à prendre en main votre ordinateur notamment pour que vous appreniez à utiliser un système de visioconférence comme Zoom ou Skype... Ils ne pourront pas partager un café avec vous car cela implique d'enlever son masque, ce qui n'est aujourd'hui pas possible. Pour les accueillir, merci de toujours porter un masque propre et de vous désinfecter les mains. Les salariés sont tous équipés d'un véhicule, de matériel de protection et désinfection, d'attestations professionnelles dérogatoires. Ils prendront donc contact avec vous par téléphone dès le Mercredi 4 Novembre pour organiser ces temps avec vous selon vos disponibilités. Si vous n'êtes pas contacté et que vous souhaitez bénéficier de ces moments, n'hésitez pas à nous appeler pour nous le faire savoir.
- Les salariés prendront régulièrement des nouvelles de chacun par téléphone. N'hésitez pas vous aussi à contacter votre réseau, intra APF France handicap mais aussi amical et familial pour prendre des nouvelles les uns des autres. Nous en avons tous besoin dans cette période.
- Chaque jeudi, nous diffuserons une programmation de quelques activités à distance (en visio) et à plusieurs qui se dérouleront la semaine suivante : il pourra s'agir d'activités de réflexion autour de projets d'actions ainsi que d'activités plus conviviales de détente.
- Votre référent Handi-droits, Mathieu Cailleau, pourra aussi vous rencontrer ou échanger avec vous par téléphone si vous avez des besoins ou questions liées à vos droits pendant cette période.

En revanche, nous sommes dans l'obligation d'annuler tous les rassemblements prévus à compter d'aujourd'hui, notamment toutes les activités loisirs de groupe, les réunions dont les Conseil APF de Département et l'Assemblée Départementale 2020.

J'espère que vous vous portez tous bien et souhaite que ce second confinement ne vous soit pas trop pénible. Vous pouvez compter sur l'implication de nos équipes à vos côtés pour que l'activité des délégations continue !

Cécile Cottebrune Desbats,  
Directrice territoriale des Actions Associatives

